

## REVUE DE PRESSE

« La liberté d'information (FOI) ... est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par les Articles 19 et 30 de la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) (1948), qui déclarent que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « *chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* ».

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

L'attentat du "Milk Bar" Z. DRIF fustige le silence des autorités algériennes--

<http://www.tsa-algerie.com/20160925/attentat-milk-bar-zohra-drif-bitat-fustige-silence-autorites-algeriennes-tire-a-boulets-rouges-pouvoir-francais/>



Lors d'un hommage aux victimes du terrorisme en France le 19 septembre, le président de l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT) avait qualifié l'attentat du « Milk Bar » à Alger en 1956 d'acte terroriste. Zohra Drif Bitat a réagi, ce dimanche 25 septembre, à cette déclaration qu'elle qualifie d'« *insupportable* » de « *dégradante* » et de « *moralelement infamante* ».

« *Ces propos ont été tenus dans un contexte officiel (en présence du Président français). J'ai attendu la réaction du gouvernement, celle du ministre des Moudjahidine, celle de l'Organisation nationale des Moudjahidine et surtout la réaction du FLN qui prétend continuer le combat mené par le FLN historique (...). Mais à l'évidence la direction actuelle du FLN a complètement rompu et dévié avec ce pourquoi le FLN a été créé : l'indépendance nationale* », a dénoncé Zohra Drif Bitat lors d'un point de presse tenu à Alger.

« *Je me disais que c'était bien trop grave pour que l'État le passe sous silence. Je crois qu'on n'a pas vécu une humiliation plus grande que celle-là même durant l'occupation. Le silence est très grave, il viole les principes de la Constitution qui obligent l'État à défendre la Guerre de libération* », rappelle l'ancienne vice-présidente du Conseil de la nation qui estime que se taire, c'est trahir. Pour elle, « *se taire, c'est trahir ses sœurs et ses frères de combat* ».

La moudjahida rappelle également que l'attentat du « Milk Bar » était une action menée dans le cadre de notre glorieuse Guerre de libération nationale. « *Cette assimilation est politiquement très grave car, outre qu'elle délégitime notre combat libérateur, en remettant en cause le droit de notre peuple d'user de tous les moyens pour se libérer (...), elle vise à refuser aux peuples aujourd'hui colonisés, comme la Palestine, le Sahara occidental leur droit légitime à user de tous les moyens pour se libérer* », argumente-t-elle.

**Assimiler la Guerre de libération nationale aux mouvements terroristes « revient à assimiler un mouvement de résistance foncièrement libérateur à un mouvement de terreur totalitaire. C'est-à-dire assimiler Ben M'hidi à Massu, donc Jean Moulin à Hitler et aux Nazis », selon elle.**

**NDLR** : Issue d'une famille très aisée, Madame BITAT née DRIF est toujours fière de son passé criminel. Cette terroriste persiste et continue à s'agiter malgré ses 82 printemps. Maintenant grand-mère, quant-elle regarde ses petits enfants courir, elle ferait mieux de songer à sa responsabilité d'avoir martyrisé des êtres innocents. Mémé Zohra est outrée, enfermée dans sa haine, et ses dénégations, elle en oublie les propos tenus par Madame Germaine TILLON, face au groupe terroristes d'alors : « *Vous êtes des assassins !* ». Toujours dans l'excès elle oublie cependant quelques vérités.

Antérieurement elle déclarait que l'attentat du MILK Bar (30 septembre 1956 avec un triste bilan de 4 morts et 55 blessés), sans aucun intérêt stratégique que celui de tuer ou blesser des innocents dégustant une glace accompagnés de leurs enfants, était une réplique à la bombe d'activistes de la rue de THEBES, le 10 août 1956 ayant fait au moins 15 morts et 40 blessés. Bien sûr elle "omet" de citer les 354 attentats du FLN dans l'agglomération du grand Alger, faisant de très nombreuses victimes civiles, qui ont précédé tout cela et amener ainsi l'engrenage infernal souhaité...



Citons l'historien Guy PERVILLE : «... Le ministre résidant Robert LACOSTE finit par céder aux pressions. Le 19 juin 1956, deux condamnés à mort furent guillotins à la prison de Barberousse : Hamida ZABANA (l'un des organisateurs du 1er novembre 1954 en Oranie) pour le meurtre d'un garde-chasse, et Ferradj Abdelkader, gommier déserteur, pour sa participation au massacre de Sakamody (8 morts dont une fillette âgée de 7 ans). Aussitôt, selon le récit d'Yves COURRIERE, ABANE et Ben M'HIDI (le chef de l'Oranie, arrivé depuis peu à Alger) rédigèrent un tract menaçant : « *Pour chaque maquisard guillotiné, cent Français seront abattus sans distinction* ». Les groupes armés de *fedayin* auraient reçu l'ordre suivant : « *Descendez n'importe quel Européen, de dix-huit à cinquante-quatre ans. Pas de femmes, pas d'enfants, pas de vieux* ». Selon les statistiques officielles, le bilan mensuel des victimes du terrorisme en fut presque triplé : 26 morts et blessés en mai, 74 en juin... »  
(Source : [http://guy.perville.free.fr/spip/article.php?id\\_article=66](http://guy.perville.free.fr/spip/article.php?id_article=66) ).

Mais le point de non retour de l'insurrection fut atteint le 20 août 1955 dans le Constantinois. Destiné à creuser un infranchissable fossé de sang entre les Algériens et les Français par des massacres aveugles ; ce fut le cas à EL HALIA et AÏN ABID.

Quant à son humiliation elle ferait mieux de se souvenir des longues queues d'Algériens devant l'ambassade de France à ALGER, en vue de l'obtention d'un visa, pour se mettre à l'abri dans notre pays lors de la décennie noire.

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO